

Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le lundi 1er décembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 67

Présents : 43

Votants : 48

Présents :

Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNÈDE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Valerie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LÉVÊQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOËL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Rémi VILLENEUVE

Représentés :

Véronique DUPORGE donne pouvoir à Dominique ROBERT, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Christophe SERENA donne pouvoir à Olivier MEHATS, Thomas SOLANS donne pouvoir à Lionel SOLANS et Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Olivier JONET

Absents :

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, René BOUDIGUE, Christelle COUNILH, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, Michel DULON, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, André GRÈZE, Thierry LABORDE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Marc PRA, Jean-Claude RIBEIRO et Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : Josette MUGRON

DEL_2025_080 - Objet : Admissions en non-valeur - Créances éteintes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, relative aux pertes sur créances irrécouvrables et notamment aux créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective, lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations ;

Vu la demande d'admission au titre des créances éteintes émanant de la Trésorerie de Coutras, d'un montant total de 2 372.89 € ;

Vu le Budget Primitif 2025 de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers – Chapitre 65 – Article 6542 ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (30 votes POUR, 13 votes CONTRE, 4 ABSTENTIONS et 1 NPPV) décide :

- **D'ADMETTRE** en créances éteintes – article 6542 - les titres de recettes dont le montant total s'élève à 2 372.89 €.

Le Président,

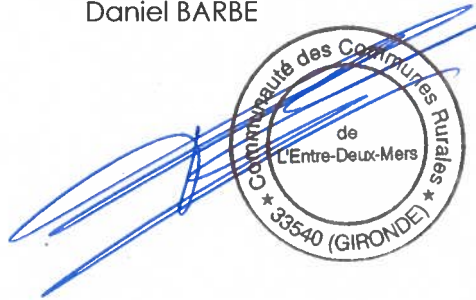
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance,
Josette MUGRON



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le lundi 1er décembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 67

Présents : 43

Votants : 48

Présents :

Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNÈDE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Valerie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LÉVÊQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOËL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Rémi VILLENEUVE

Représentés :

Véronique DUPORGE donne pouvoir à Dominique ROBERT, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Christophe SERENA donne pouvoir à Olivier MEHATS, Thomas SOLANS donne pouvoir à Lionel SOLANS et Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Olivier JONET

Absents :

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, René BOUDIGUE, Christelle COUNILH, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, Michel DULON, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, André GRÈZE, Thierry LABORDE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Marc PRA, Jean-Claude RIBEIRO et Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : Josette MUGRON

DEL_2025_081 - Objet : Admissions en non-valeur - Créances irrécouvrables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, relative aux pertes sur créances irrécouvrables ;

Vu la demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables émanant de la Trésorerie de Coutras, d'un montant total de 107 193.32 € ;

Vu le Budget Primitif 2025 de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers – Chapitre 65 – Article 6541 ;

Monsieur Frédéric MAULUN, vice-président en charge des Finances, présente une liste regroupant les créances irrécouvrables au terme d'un processus de poursuites s'avérant infructueux.

Il précise que le refus de vote de ces non-valeur- créances irrécouvrables est une insincérité budgétaire car il ne permettrait pas de présenter un résultat budgétaire cumulé conforme à la réalité financière de la collectivité.
L'admission en non-valeur permet de corriger cette distorsion.

Ces créances irrécouvrables (de 2010 à 2025) se présentent comme suit :

SEMOCTOM	31 433.72 €
USTOM	73 174.95 €
SICTOM	32.50 €
Multi-Accueil Targon	63.08 €
Multi-Accueil Sauveterre-de-Guyenne	101.45 €
Accueil de Loisirs Targon	677.06 €
Accueil de Loisirs Sauveterre de Guyenne	1 459.27 €
Espace Jeunes	16.58 €
Séjours	224.71 €
Administration	10.00 €
TOTAL	107 193.12 €

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (23 votes POUR, 18 votes CONTRE, 7 ABSTENTIONS) décide :

- **D'ADMETTRE** en créances irrécouvrables – article 6541 - les titres de recettes dont le montant total s'élève à 107 193.32 €.

Le Président,

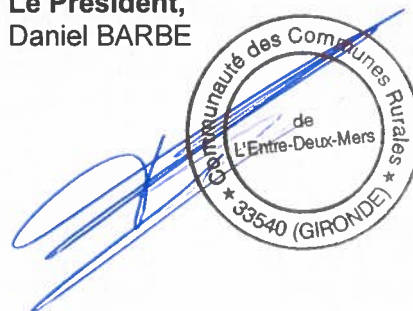
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance,
Josette MUGRON



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le lundi 1er décembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 67

Présents : 43

Votants : 48

Présents :

Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNÈDE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Valerie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LÉVÊQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOËL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Rémi VILLENEUVE

Représentés :

Véronique DUPORGE donne pouvoir à Dominique ROBERT, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Christophe SERENA donne pouvoir à Olivier MEHATS, Thomas SOLANS donne pouvoir à Lionel SOLANS et Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Olivier JONET

Absents :

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, René BOUDIGUE, Christelle COUNILH, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, Michel DULON, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, André GRÈZE, Thierry LABORDE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Marc PRA, Jean-Claude RIBEIRO et Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : Josette MUGRON

DEL_2025_082 - Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de l'exercice précédent

Monsieur Frédéric MAULUN, vice-président, expose les dispositions de l'article L1612-1, du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessous précise le montant et l'affectation de l'ID : 033-200069599-20251208-DEL_2025_082-DE

Dans l'attente du vote du budget 2026, il convient de prévoir certaines dépenses d'investissement comme suit :

Calcul de l'enveloppe :

Crédits en dépenses réelles d'investissement votés au BP 2025 (hors remboursements des emprunts 16 et opérations d'ordre 040 et 041)	2 293 868.56 €
Restes à réaliser 2024 reportés en 2025	- 49 000.00 €
Base de calcul	2 244 868.56 €
Enveloppe 25 % maximum	561 217.14 €

Opérations	Crédits votés au BP 2025	RAR 2024 inscrits au BP 2025	Virements de crédit et DM votées en 2025	Montant total (BP-RAR+DM)	Crédits ouverts par décision de l'assemblée délibérante
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	17 061 €	0 €	0 €	17 061 €	4 265.25 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	16 747.56 €	0 €	0 €	16 747.56 €	4 186.89 €
Opération 12 - Signalétique	186 000 €	15 000 €	0 €	171 000 €	42 750.00 €
Opération 13 - Matériel de bureau/copieur	3 000 €	0 €	0 €	3 000 €	750.00 €
Opération 15 - Mus escalade Rimons	1 000 €	0 €	0 €	1 000 €	250.00 €
Opération 21- Voirie	977 000 €	0 €	32 000 €	1 009 000 €	252 250.00 €
Opération 23 – MSAP Siège social	2 880 €	0 €	0 €	2 880 €	720.00 €
Opération 24 – Pôle enfance jeunesse Targon	77 360 €	0 €	0 €	77 360 €	19 340.00 €
Opération 26 – Espace Jeune – ALSH Sauveterre	12 670 €	0 €	0 €	12 670 €	3 167.50 €
Opération 27 – Multi Accueil	1 100 €	0 €	0 €	1 100 €	275.00 €
Opération 28 – Dojo – Salle de sport spécialisée	2 000 €	0 €	0 €	2 000 €	500.00 €
Opération 30 - City stade	2 000 €	0 €	0 €	2 000 €	500.00 €
Opération 31 – MSAP – OT Targon	7 750 €	0 €	0 €	7 750 €	1 937.50 €
Opération 33 – Piscine intercommunale	165 000 €	18 000 €	0 €	147 000 €	36 750.00 €
Opération 35 – Maison de santé Targon	18 000 €	6 500 €	0 €	11 500 €	2 875.00 €
Opération 38 – Divers matériel	3 000 €	0 €	0 €	3 000 €	750.00 €
Opération 44 – Construction d'un dojo à Sauveterre de Guyenne	763 300 €	9 500 €	0 €	753 800 €	188 450.00 €
Opération 45 – Prévention	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €	1 500.00 €

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (40 votes POUR, 7 votes CONTRE, 1 NPPV) décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de l'exercice précédent et tels que figurant ci-dessus.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

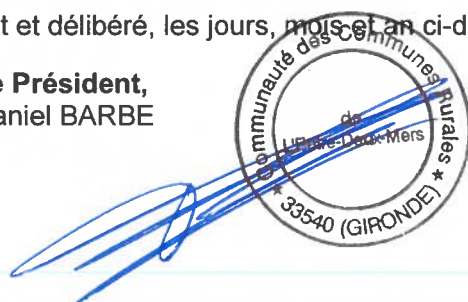
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance,
Josette MUGRON



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le lundi 1er décembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 67

Présents : 43

Votants : 48

Présents :

Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNÈDE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Valerie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LÉVÊQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOËL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Rémi VILLENEUVE

Représentés :

Véronique DUPORGE donne pouvoir à Dominique ROBERT, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Christophe SERENA donne pouvoir à Olivier MEHATS, Thomas SOLANS donne pouvoir à Lionel SOLANS et Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Olivier JONET

Absents :

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, René BOUDIGUE, Christelle COUNILH, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, Michel DULON, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, André GRÈZE, Thierry LABORDE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Marc PRA, Jean-Claude RIBEIRO et Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : Josette MUGRON

DEL_2025_083 - Objet : Assurances - Renouvellement des contrats

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° DEL_2025_044 du Conseil Communautaire réuni le 12 mai 2025 relative à la désignation de l'AMO en charge de la renégociation de l'ensemble des contrats d'assurances nécessaires à la protection de la Communauté des Communes ;

Vu le rapport d'analyse des offres, annexé à la présente, établi par Monsieur Dominique BOISSERIE - Consultant en Assurances - Assistant à Maîtrise d'Ouvrage - GIE Insurance Risk Management 64 310 ASCAIN ;

Vu les décisions de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 décembre 2025 ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (40 votes POUR, 5 votes CONTRE, 2 ABSTENTIONS, 1 NPPV) décide :

- D'ATTRIBUER à compter du 1^{er} janvier 2026 dans le cadre du marché public d'assurances -Appel d'Offres ouvert- les lots tels que présentés ci-dessous :

	Protections	Assureurs retenus	Coût annuel prévisionnel
1	Assurance Dommage aux biens	SMACL	1 5867,25 €
2	Responsabilité Civile	SMACL	3 048,17 €
3	Automobile et risques annexes – Auto mission des agents et des élus	AXA GENERALI	3 172,56 € 2 717,87 €
4	Protection juridique	SMACL	844,60 €
5	Protection fonctionnelle Agents-Élus	SMACL	598,93 €
6	Risques statutaires	RELYENS/CNP	Agents CNRACL : 7,33 % de la masse salariale totale réelle Agents IRCANTEC : 1,65 % de la masse salariale totale annuelle

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce marché.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance,
Josette MUGRON



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le lundi 1er décembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 67

Présents : 43

Votants : 48

Présents :

Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNÈDE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Valerie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LÉVÊQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOËL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Rémi VILLENEUVE

Représentés :

Véronique DUPORGE donne pouvoir à Dominique ROBERT, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Christophe SERENA donne pouvoir à Olivier MEHATS, Thomas SOLANS donne pouvoir à Lionel SOLANS et Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Olivier JONET

Absents :

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, René BOUDIGUE, Christelle COUNILH, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, Michel DULON, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, André GRÈZE, Thierry LABORDE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Marc PRA, Jean-Claude RIBEIRO et Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : Josette MUGRON

DEL_2025_084 - Objet : Fonds d'accélération de la transition écologique (Fonds Verts) – Actions dans le cadre du soutien au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Vu la notification d'attribution en date du 10 octobre 2025, émanant de Monsieur le Préfet de la Gironde, relative à la subvention accordée dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert) pour la mise en œuvre des actions inscrites au Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2104847929 du 10 octobre 2025 attribuant à la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers une enveloppe de 143 129 € ;

Vu les conditions d'utilisation de cette enveloppe engageant la collectivité à ne financer que les actions inscrites dans son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;

Vu le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté par les
 Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers le 1er juillet 2024 ;

Vu le dossier n°25082283 déposé sur le site "Démarches Simplifiées" le 7 juillet 2025 ;

Considérant que les actions suivantes ont été engagées au 1er novembre 2025 :

Intitulé du projet	Montant prévisionnel total HT
Licence d'utilisation du Cadastre solaire pour 3 ans	7 920,00 €
Montée de version du cadastre solaire	12 600,00 €
Action de sensibilisation "Ma Petite Planète" à destination des scolaires	12 200,00 €
Organisation de visites apprenantes	3 300,00 €
Accompagnement de projets citoyens d'énergie renouvelable	19 500,00 €
Formation des élus et services aux achats durables	3 850,00 €
Étude d'opportunité et animation pour le développement de la méthanisation sur le territoire avec le SIPHEM et Solagro	736,00 €
Montée en compétence des élus et services du territoire en matière de transition écologique	45 976,00 €
Implication des habitants du territoire souhaitant être ambassadeurs dans la démarche du PCAET	57 770,00 €
Installation et mise en œuvre de deux stations de VAE en libre service	73 572,00 €
Programme d'animation pour la sensibilisation à la transition écologique (enfance/jeunesse)	25 049,00 €

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (39 votes POUR, 7 votes CONTRE, 2 ABSTENTIONS) décide :

- DE CONFIRMER son engagement à la réalisation des actions listées en annexe de l'arrêté préfectoral n°2104847929 du 10 octobre 2025 ;

- DE S'ENGAGER à :

- Respecter les conditions d'utilisation de l'enveloppe financière attribuée, conformément à l'article 2 de l'arrêté ;
- Informer régulièrement les services de l'État de l'avancement des projets, conformément à l'article 5 ;
- Assurer la publicité et la communication autour des projets financés par le Fonds Vert, conformément à l'article 6 ;
- Transmettre les documents requis pour le suivi et l'évaluation des projets, conformément aux articles 4 et 7.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance,
Josette MUGRON



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le lundi 1er décembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 67

Présents : 43

Volants : 45

Présents :

Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNÈDE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Valerie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LÉVÊQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOËL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Rémi VILLENEUVE

Représentés :

Véronique DUPORGE donne pouvoir à Dominique ROBERT, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Christophe SERENA donne pouvoir à Olivier MEHATS, Thomas SOLANS donne pouvoir à Lionel SOLANS et Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Olivier JONET

Absents :

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, René BOUDIGUE, Christelle COUNILH, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, Michel DULON, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, André GRÈZE, Thierry LABORDE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Marc PRA, Jean-Claude RIBEIRO et Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : Josette MUGRON

DEL_2025_085M - Objet : Demande de subventions dans le cadre du Projet Social de Territoire

Madame Myriam RÉGIMON, vice-présidente, présente aux membres du Conseil Communautaire les demandes de subventions émanant des associations qui s'inscrivent dans le cadre du Projet Social de Territoire (PST).

Les associations subventionnables répondent à la définition des structures d'animation de la vie sociale du Projet Social de Territoire.

Elle rappelle que 2 enveloppes sont allouées distinctement :

Espaces de vie sociale :

Part fixe = 0.90 € X nombre d'habitant du périmètre de l'agrément de l'EVS.

Part variable = enveloppe annuelle totale - part fixe.

EVS Monségur - 8 100 €

EVS Blasimon - 1 900 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 033-200069599-20251208-DEL_2025_085M-DE

Autres associations :

Dans le cadre de l'enveloppe annuelle votée au BP 2025 : nombre de points obtenus X valeur du point.

Dans ce cadre 2 associations ont déposé une demande de subvention comme suit :

Associations	Subventions sollicitées	Propositions
Tandem	5 000 €	4 445 €
Planning familial	5 000 €	3 555 €
TOTAL		8 000 €

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés après retrait des 3 élus (23 votes POUR, 18 votes CONTRE, 4 ABSTENTIONS) décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations Tandem et Planning Familial comme suit :

- Tandem 4 445 €.
- Planning Familial 3 555 €.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

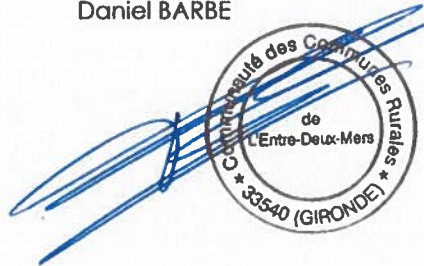
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance,
Josette MUGRON



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le lundi 1er décembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 67

Présents : 43

Votants : 48

Présents :

Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNÈDE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Valerie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LÉVÊQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOËL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Rémi VILLENEUVE

Représentés :

Véronique DUPORGE donne pouvoir à Dominique ROBERT, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Christophe SERENA donne pouvoir à Olivier MEHATS, Thomas SOLANS donne pouvoir à Lionel SOLANS et Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Olivier JONET

Absents :

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, René BOUDIGUE, Christelle COUNILH, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, Michel DULON, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, André GRÈZE, Thierry LABORDE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Marc PRA, Jean-Claude RIBEIRO et Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : Josette MUGRON

DEL_2025_086 - Objet : Bus des curiosités - Renouvellement de la convention

Monsieur le Président présente la convention à renouveler entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et La Boîte, association de ressources culturelles, pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 31 décembre 2026.

L'association La Boîte est porteuse du projet « Bus des curiosités », concept qui accompagne le public vers une destination culturelle, sans en connaître ni le contenu, ni la destination.

La présente convention a pour objet de définir et préciser les modalités et obligations pratiques et financières pour la mise en œuvre du projet « Bus des curiosités » entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, et l'association La Boîte.

La Communauté des Communes s'engage à verser à l'abonnement annuel à hauteur de 1 200 € TTC, et participera à la prise en charge du coût de la sortie à hauteur de 50 %, à concurrence de 1 800 €, soit 900 € maximum par sortie, dans la limite de 4 sorties annuelles à l'initiative des communes + 1 sortie à l'initiative de la CdC – À charge des communes de financer le coût résiduel.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (36 votes POUR, 11 votes CONTRE, 1 NPPV) décide :

- **D'ENTÉRINER** la convention entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et La Boîte, association de ressources culturelles ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à signer ladite convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions dès projet d'organisation de la prestation, aux conditions présentées, et dans la limite de 4 sorties annuelles réservées aux communes, 1 sortie à son initiative.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance,
Josette MUGRON



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le lundi 1er décembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 67

Présents : 43

Votants : 48

Présents :

Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNÈDE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Valerie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LÉVÊQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOËL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Rémi VILLENEUVE

Représentés :

Véronique DUPORGE donne pouvoir à Dominique ROBERT, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Christophe SERENA donne pouvoir à Olivier MEHATS, Thomas SOLANS donne pouvoir à Lionel SOLANS et Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Olivier JONET

Absents :

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, René BOUDIGUE, Christelle COUNILH, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, Michel DULON, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, André GRÈZE, Thierry LABORDE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Marc PRA, Jean-Claude RIBEIRO et Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : Josette MUGRON

DEL_2025_087 - Objet : Jazz en Balade - Cinéma Plein Air - Renouvellement des conventions

Monsieur le Président propose,

Dans le cadre des manifestations culturelles itinérantes à destination des communes membres de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers sont présentées 2 conventions ayant pour objectif de définir les modalités d'organisation du « concert » (Jazz en balade) et des « séances » (Cinéma en plein air), les obligations de chacune des parties ainsi que le coût des prestations.

Jazz en balade

Depuis 1982, l'association Bande Originale contribue à la diffusion de la culture en milieu rural par l'organisation de concerts, spectacles et actions musicales. Le dispositif « Jazz en Balade » propose une série de concerts-dîners de qualité, sur différents sites du territoire, accessibles à tous.

Le partenariat entre l'association Bande Originale, la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers en collaboration avec les communes membres de son territoire est limité à 4 évènements sur la durée de la convention.

Chaque séance sera facturée à raison de 1 000 € TTC, répartie comme suit : 50 % pour la CdC et 50 % pour la commune ou le regroupement de communes organisatrices. Chaque partie recevra une facture à hauteur de son montant dédié après service fait.

Cinéma plein air

L'association Bande Originale, en partenariat avec l'association Écran Réolais, propose un dispositif culturel itinérant intitulé « Ciné plein air » permettant la diffusion de films en extérieur sur le territoire rural. Ce dispositif vise à favoriser l'accès à la culture pour tous, en particulier en milieu rural, dans une ambiance conviviale.

Le partenariat entre l'association Bande Originale, la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers en collaboration avec les communes membres de son territoire, est limité à 4 évènements sur la durée de la convention.

Bande Originale propose une prestation clé en main moyennant un coût partagé entre la Commune et la Communauté des Communes, la Collectivité intervenant à hauteur de 50 % du coût de la prestation.

Chaque séance sera facturée à raison de 1800 € TTC, répartie comme suit : 50 % pour la CdC et 50 % pour la commune ou le regroupement de communes organisatrices. Chaque partie recevra une facture à hauteur de son montant dédié après service fait.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (39 votes POUR, 9 votes CONTRE) décide :

- **DE VALIDER** les prestations proposées aux conditions financières présentées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à signer l'ensemble des conventions nécessaires à l'organisation des concerts et séances dans la limite des propositions énoncées ci-dessus.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance,
Josette MUGRON



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le lundi 1er décembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 67

Présents : 43

Votants : 48

Présents :

Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNÈDE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Valerie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LÉVÊQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOËL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Rémi VILLENEUVE

Représentés :

Véronique DUPORGE donne pouvoir à Dominique ROBERT, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Christophe SERENA donne pouvoir à Olivier MEHATS, Thomas SOLANS donne pouvoir à Lionel SOLANS et Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Olivier JONET

Absents :

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, René BOUDIGUE, Christelle COUNILH, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, Michel DULON, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, André GRÈZE, Thierry LABORDE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Marc PRA, Jean-Claude RIBEIRO et Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : Josette MUGRON

DEL_2025_088 - Objet : Conventions de partenariat entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et les collèges Robert Barrière de Sauveterre-de-Guyenne et Pierre Martin de Rauzan - Signatures d'avenants aux conventions

Madame Myriam RÉGIMON, vice-présidente, présente aux membres du Conseil Communautaire les 2 avenants aux conventions de partenariat entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et les collèges Robert Barrière de Sauveterre-de-Guyenne et Pierre Martin de Rauzan.

Les conventions de partenariat, signées entre les Collège Robert Barrière de Sauveterre-de-Guyenne, Pierre Martin de Rauzan et la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, encadrent depuis le 1er janvier 2024 les interventions des professionnels des Points Jeunes au sein de l'établissement.

Dans le cadre du développement du service Info Jeunes sur le territoire communautaire, la Communauté des Communes souhaite faire évoluer le partenariat existant afin d'y intégrer les actions relevant de l'Info Jeunes.

Les avenants ont pour objectif d'étendre le champ d'application des conventions initiales dont les mentions des "Points Jeunes" figurant dans les conventions initiales sont désormais à comprendre comme : « *Points Jeunes et Info Jeunes* ».

En conséquence, les interventions des professionnels de l'Info Jeunes pourront s'inscrire dans les mêmes conditions et modalités d'intervention que celles définies pour les Points Jeunes, notamment en matière : d'accès aux locaux et au matériel, de complémentarité éducative et de continuité pédagogique, de respect des obligations de sécurité et des principes de neutralité, et de participation à la dynamique partenariale entre les collèges et la Communauté de Communes.

Toutes les autres dispositions des conventions initiales demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (43 votes POUR, 2 votes CONTRE, 1 ABSTENTION, 2 NPPV) décide :

- **DE VALIDER** les avenants aux conventions entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et les collèges Robert Barrière de Sauveterre-de-Guyenne et Pierre Martin de Rauzan.

Le Président,

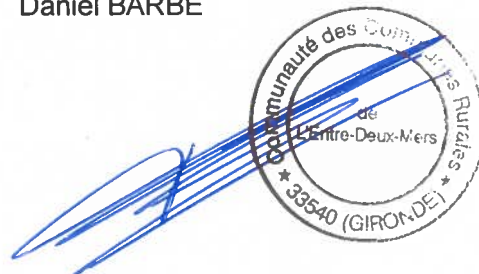
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance,
Josette MUGRON



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le lundi 1er décembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 67

Présents : 43

Votants : 48

Présents :

Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNÈDE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Valerie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LÉVÊQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOËL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Rémi VILLENEUVE

Représentés :

Véronique DUPORGE donne pouvoir à Dominique ROBERT, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Christophe SERENA donne pouvoir à Olivier MEHATS, Thomas SOLANS donne pouvoir à Lionel SOLANS et Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Olivier JONET

Absents :

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, René BOUDIGUE, Christelle COUNILH, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, Michel DULON, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, André GRÈZE, Thierry LABORDE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Marc PRA, Jean-Claude RIBEIRO et Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : Josette MUGRON

DEL_2025_089 - Objet : Programme Alimentaire Territorial - Convention entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers

Madame Myriam RÉGIMON, vice-présidente, présente aux membres du Conseil Communautaire la convention entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et le Pôle Territorial, relative au Programme Alimentaire Territorial.

Le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers anime depuis 2018 le Programme Alimentaire Territorial (PAT).

Dans ce cadre, il organise chaque année le Défi Alimentation Positive, dispositif national porté par la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, adapté localement par l'Espace Agri'Alim du Pôle Territorial.

Ce défi vise à accompagner des foyers volontaires vers une alimentation plus locale, plus biologique et plus durable, sans augmentation de leur budget.

L'édition 2025 du Défi s'est déroulée exclusivement sur le territoire Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, avec l'appui de celle-ci. Cette édition a mobilisé 26 foyers, répartis en trois équipes, et s'est déroulée du 31 janvier au 6 juin 2025.

La présente convention définit les engagements respectifs du Pôle Territorial et de la Communauté des communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers concernant :

- L'organisation du Défi Alimentation Positive 2025 sur le territoire de la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;
- La participation financière de la CdC, d'un montant de 1 000 €, au titre de son soutien à cette action.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (37 votes POUR, 9 votes CONTRE, 2 NPPV) décide :

- **DE VALIDER** la convention entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers, relative au Programme Alimentaire Territorial.

Le Président,

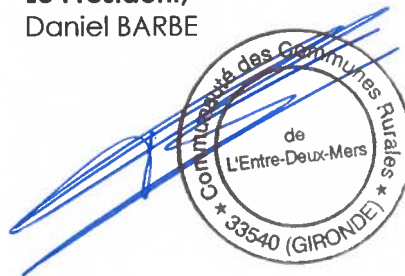
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance,
Josette MUGRON



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le lundi 1er décembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 67

Présents : 43

Votants : 46

Présents :

Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNÈDE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Valerie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LÉVÊQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOËL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Rémi VILLENEUVE

Représentés :

Véronique DUPORGE donne pouvoir à Dominique ROBERT, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Christophe SERENA donne pouvoir à Olivier MEHATS, Thomas SOLANS donne pouvoir à Lionel SOLANS et Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Olivier JONET

Absents :

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, René BOUDIGUE, Christelle COUNILH, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, Michel DULON, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, André GRÈZE, Thierry LABORDE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Marc PRA, Jean-Claude RIBEIRO et Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : Josette MUGRON

DEL_2025_090 - Objet : Convention de partenariat relative à l'enseignement musical entre la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la CdC du Réolais en Sud Gironde – Autorisation de signature

Monsieur le Président soumet aux votes des membres du Conseil Communautaire la convention de partenariat entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Communauté des Communes du Réolais en Sud-Gironde relative à l'enseignement musical, conclue pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2027.

La présente convention a pour but de définir l'organisation et le partenariat entre la CdC du Réolais en Sud-Gironde et la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

- Les engagements de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

Dans un souci d'équité au regard de la fréquentation des écoles de musiques associatives du territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers par des enfants résidant sur le territoire de la Cdc du Réolais en Sud-Gironde, la collectivité participera financièrement à l'accueil de ces enfants. Cette participation est calculée sur la base d'un montant forfaitaire annuel par élève âgé de moins de dix-huit ans et résidant sur son territoire. Il est convenu que ce montant forfaitaire annuel est porté à 255 € par élève.

- Les engagements de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

Afin de partager l'effort financier, il a préalablement été convenu que la participation de la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers serait calculée « sur la base d'un montant forfaitaire annuel par élève âgé de moins de dix-huit ans et résidant sur leur territoire. »

Ce montant forfaitaire annuel est fixé par la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers à 255 € par élève pour un nombre maximal de 35 élèves.

Si plus de 35 élèves issus du territoire de la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers sollicitaient une inscription, l'arbitrage serait réalisé par les membres du comité de pilotage du territoire de la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés après retrait des 2 élus de la commune de Frontenac (33 votes POUR, 12 votes CONTRE, 1 ABSTENTION, 2 NPPV) décide :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Communauté des Communes du Réolais en Sud-Gironde relative à l'enseignement musical ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance,
Josette MUGRON



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le lundi 1er décembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 67

Présents : 43

Votants : 48

Présents :

Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNÈDE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Maryse CHEYROU, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIÈRE, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Valerie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LÉVÊQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOËL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Rémi VILLENEUVE

Représentés :

Véronique DUPORGE donne pouvoir à Dominique ROBERT, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Christophe SERENA donne pouvoir à Olivier MEHATS, Thomas SOLANS donne pouvoir à Lionel SOLANS et Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Olivier JONET

Absents :

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, Mireille AVENTIN, René BOUDIGUE, Christelle COUNILH, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, Michel DULON, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, André GRÈZE, Thierry LABORDE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Marc PRA, Jean-Claude RIBEIRO et Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : Josette MUGRON

DEL_2025_091 - Objet : Règlement intérieur de la collectivité – Modifications

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 26 novembre 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines réunie le 26 novembre 2025 ;

Monsieur Michel BRUN, vice-président, présente aux membres du Conseil Communautaire les modifications à apporter au règlement intérieur de la collectivité.

Ses modifications et complétude ont pour objectif d'intégrer les récentes évolutions législatives, et de s'adapter aux besoins de la collectivité.

Après lecture dudit règlement,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (42 votes POUR, 4 votes CONTRE, 2 ABSTENTIONS) décide :

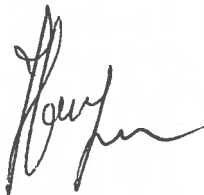
- **DE VALIDER** les modifications apportées au règlement intérieur de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance,
Josette MUGRON



Le Président,
Daniel BARBE

